

Salaires : les inégalités entre catégories sociales se creusent avec l'âge

http://www.inegalites.fr/spip.php?page=article&id_article=2236&id_groupe=9&id_mot=78&id_rubrique=1

Le 6 janvier 2017 © Tous droits réservés - Observatoire des inégalités <http://www.inegalites.fr/>

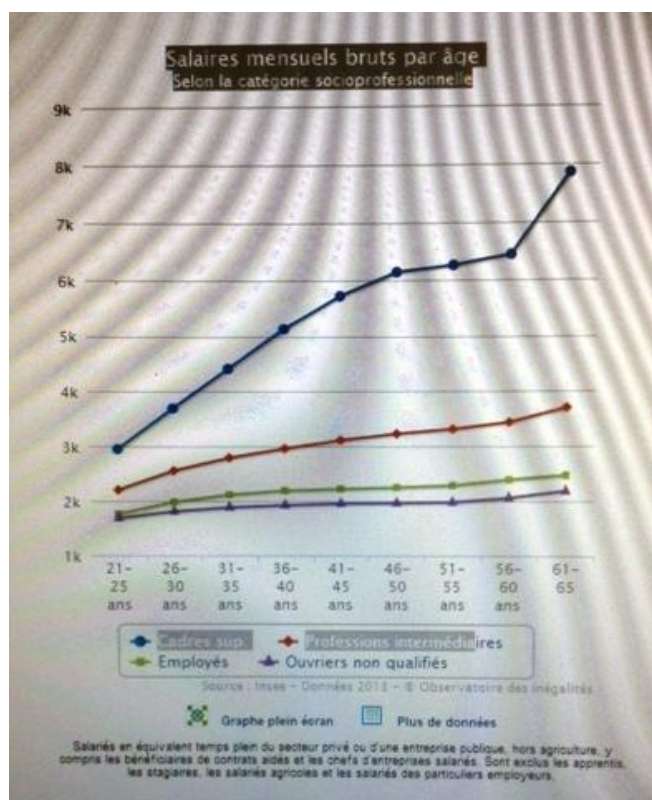
6 janvier 2017 - Entre 21 et 25 ans, l'écart de salaires entre les ouvriers non qualifiés et les cadres s'élève à 1 270 euros par mois. A 65 ans, il atteint 5 700 euros. La progression des salaires est loin d'être la même pour toutes les catégories socioprofessionnelles en France.

Les salariés de 21 à 25 ans touchent en moyenne environ 1 900 euros bruts mensuels pour un temps plein, selon l'Insee (données 2013). Mais les inégalités sont très grandes selon les milieux sociaux. Dans cette tranche d'âge, les cadres supérieurs peuvent compter sur un salaire de près de 3 000 euros par mois, contre 1 700 euros pour les ouvriers non qualifiés. Et encore, de nombreux jeunes peu qualifiés ne touchent guère plus que le Smic brut, soit 1 460 euros (et moins quand ils sont en temps partiel). Du logement aux sorties en passant par les vacances ou l'alimentation, les modes de vie des jeunes diffèrent profondément, dès l'entrée dans la vie active [1].

L'écart de salaire s'accroît avec l'âge. Le salaire des ouvriers non qualifiés de 61 à 65 ans est supérieur en moyenne de 500 euros à celui des ouvriers non qualifiés de 21-25 ans, mais les cadres âgés gagnent 4 900 euros de plus que les cadres débutants. Pour les sexagénaires, la différence de salaire brut mensuel entre les cadres et les ouvriers non qualifiés est de 5 700 euros.

Déjà importants chez les jeunes, les écarts de rémunération deviennent vertigineux en fin de carrière [2] : les cadres supérieurs atteignent des niveaux de salaire (7 900 euros bruts mensuels en moyenne) sans commune mesure avec ce que touchent les ouvriers non qualifiés (2 200 euros en moyenne). Si les modes de vie des jeunes diffèrent selon les milieux sociaux en raison de ces écarts de salaire, devenus plus âgés, cadres et ouvriers vivent dans des univers qui n'ont plus rien à voir. Ces niveaux de rémunérations permettent aux cadres d'asseoir la transmission des inégalités dans le temps, par le financement rendu plus facile des études de leurs enfants ou en leur constituant un début de patrimoine.

Ces données constituent un instantané, une photographie par âge à un moment donné. Elles ne disent rien de l'évolution entre les générations. Comme l'a montré le sociologue Louis Chauvel, dans son dernier ouvrage [3], les catégories sociales s'éloignent en matière de [niveaux de vie](#) [4]. Jusqu'aux années 1970, compte tenu des évolutions salariales de l'époque, il fallait entre 30 et 40 ans aux ouvriers pour compter rattraper le [niveau de vie](#) des cadres du moment [5]. Il leur faut désormais 135 ans.



.../...

Notes

[1] Au passage, rappelons qu'à 21 ans une partie des jeunes peu qualifiés sont déjà actifs depuis plusieurs années.

[2] Il s'agit de données avant impôts, qui réduisent donc partiellement l'écart.

[3] *La Spirale du déclassement. Essai sur la société des illusions*, Le Seuil, 2016.

[4] Voir notre article « [Salaires : quand les ouvriers vont-ils rattraper les cadres ?](#) »

[5] Non pour que les salaires s'égalisent au bout de 30 ou 40 ans, mais bien pour que les ouvriers atteignent le niveau de salaire des cadres du départ.

Riches, pauvres et classes moyennes : comment se situer ?

Date de rédaction le 7 avril 2014 © Tous droits réservés - Observatoire des inégalités -

20 octobre 2016 - Quels sont les seuils de pauvreté, de richesse et le niveau de vie des classes moyennes en France ? L'Observatoire des inégalités publie les toutes dernières données pour mieux se situer.

A partir de quel [niveau de vie](#) est-on riche ou pauvre, appartient-on aux classes « populaires », « moyennes » ou « aisées » ? Pour fixer des seuils, nous avons adopté la définition du Crédoc qui considère comme appartenant aux classes moyennes les personnes situées au-dessus des 30 % les plus pauvres et en-dessous des 20 % les plus riches. Nous fixons le seuil de pauvreté à la moitié du [revenu disponible médian](#) (après impôts et prestations sociales) et le seuil de richesse au double [1].

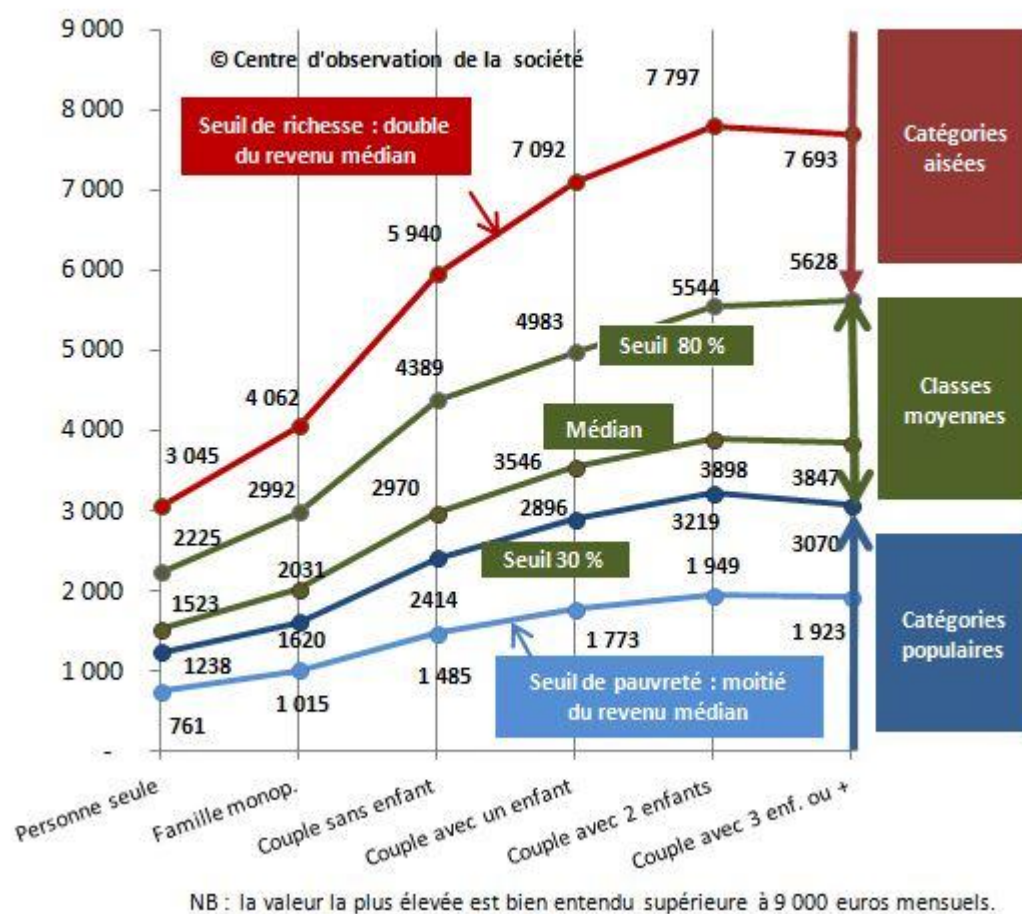
Si on utilise les définitions précédentes, le seuil de pauvreté vaut 761 euros mensuels (données 2014) pour une personne seule [2], 1 485 euros pour un couple sans enfant et 1 949 euros pour un couple avec deux enfants. Les catégories populaires (à ne pas confondre avec les personnes pauvres comme c'est parfois le cas) rassemblent tous ceux qui touchent moins de 1 238 euros pour une personne, 2 414 euros pour un couple sans enfant et 3 219 euros pour un couple avec deux enfants. Les classes moyennes s'étendent de 1 238 à 2 225 euros pour une personne seule, de 2 414 à 4 389 euros pour un couple sans enfant et de 3 219 à 5 544 euros pour un couple avec deux enfants. Au-dessus de ces niveaux se situent les catégories aisées. Si l'on fixe le seuil de richesse au niveau du double du revenu médian, on devient riche à partir de 3 045 euros pour une personne seule, 5 940 euros pour un couple et 7 797 euros pour une famille avec deux enfants.

Ces limites sont discutables. Notre seuil de pauvreté est bas : le plus souvent, c'est le seuil à 60 % du niveau de vie médian qui est utilisé, non celui à 50 %. Notre définition des catégories populaires est restrictive. D'un point de vue sociologique, ces catégories comprennent l'ensemble des employés et ouvriers, qui représentent la moitié des actifs. Nos catégories « aisées » rassemblent des ménages aux revenus très inégaux, des cadres supérieurs aux PDG de multinationales. Enfin, les données de l'Insee ne prennent en compte ni le niveau de patrimoine détenu, ni le coût du logement [3] ou des transports, qui réduisent les [niveaux de vie](#) et dépendent des territoires où l'on vit.

Le premier intérêt de ces délimitations de niveaux de vie est d'éviter de mélanger des revenus par personne ou selon le type de ménage. Connaître le niveau de vie médian d'une personne n'est pas très parlant pour la plupart des ménages qui raisonnent globalement. Elles permettent ensuite de dresser des contours des différentes catégories de revenus (populaires, moyennes, aisées), certes approximatifs et critiquables, mais qui donnent des ordres de grandeurs. Elles fixent enfin un seuil de richesse, le grand absent du débat public.

Les niveaux de vie selon le type de famille

Source : Insee, données 2014, après impôts et prest. sociales. Euros par mois



De quels revenus parle-t-on ?

Les données les plus proches de ce que l'on peut vraiment dépenser sont fournies par l'Insee, via les déclarations d'impôts. On y trouve toutes sortes de revenus : les salaires, mais aussi les revenus du patrimoine ou des indépendants par exemple [4]. L'institut en retire les impôts directs (sur le revenu et impôts locaux) puis y ajoute les prestations sociales (comme les allocations logement). On mesure alors des revenus dits « disponibles ».

Il faut tenir compte de la composition des ménages : personnes seules, familles monoparentales, couples sans enfants, etc. [5] Le plus souvent, on utilise pour cela des systèmes de parts fictives (dites « unités de consommation ») qui permettent de comparer les ménages entre eux. Mais alors, les revenus ne correspondent pas à la réalité des ressources réellement perçues, que nous publions ici.

Cet article est repris du [Centre d'observation de la société](#).

Photo / © elavuk81 - Fotolia.com

Notes

[1] Une définition qui vaut celle du seuil de pauvreté. Voir « Qui est riche en France ? », Louis Maurin, *Alternatives Économiques* n°153, novembre 1997.

[2] Il ne faut pas confondre ce chiffre avec le seuil de pauvreté à 50 % du niveau de vie médian, pour « l'équivalent d'une personne seule », qui est un calcul théorique. Ici il s'agit de ce que touchent vraiment les personnes seules. Voir [ici](#) pour en savoir plus.

[3] Très difficile à intégrer dans la mesure où il faudrait savoir si la localisation du logement est subie ou choisie.

[4] Ce qui n'est pas déclaré échappe par définition au calcul.

[5] On pourrait encore affiner, par exemple en tenant compte du nombre d'enfants de chaque famille monoparentale.